



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 18084

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le projet de suppression de 1 500 lits hospitaliers dans le Nord - Pas-de-Calais, qui fait suite aux propositions faites par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales à l'occasion du nouveau schéma régional d'organisation sanitaire. Il lui rappelle si besoin est que la région du Nord - Pas-de-Calais compte parmi les moins bien dotées en moyens hospitaliers. En effet, selon une étude de la caisse nationale d'assurance maladie faite en 1992, le surequipement en lits de court séjour se situe entre 5 et 8 p. 100 dans cette région, contre une moyenne nationale de dépassement de 20 à 24 p. 100. Cette constatation aurait du concourir à un meilleur retablisement des moyens entre les régions, plutôt que de mettre à mal les capacités déjà insuffisantes de nos hôpitaux. Or, preuve en est faite qu'une fois de plus la région Nord - Pas-de-Calais est l'objet d'une inégalité de traitement dont les conséquences en matière d'emplois ne tarderont pas à se faire sentir, ce qui est extrêmement dommageable pour ce secteur déjà durement éprouvé par le chômage. Il lui demande par conséquent l'annulation pure et simple de cette décision.

Texte de la réponse

La loi hospitalière du 31 juillet 1991 a lancé une vaste réforme qui s'appuie sur une conception renouvelée de la planification, fondée sur la carte sanitaire qui détermine la nature et l'importance des installations et activités de soins et sur les schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) qui précisent la répartition géographique des installations et activités, en vue d'assurer la satisfaction optimale des besoins. L'objectif poursuivi est de constituer une mise en réseau graduée et coordonnée des divers hôpitaux, cliniques et professionnels, afin de doter chacun de missions qui ne soient plus concurrentes, mais complémentaires. Cette organisation doit permettre de renforcer la qualité et surtout la sécurité des soins, répondant ainsi à l'exigence croissante exprimée à cet égard par la population. Dans chacune des régions, l'élaboration des schémas régionaux d'organisation sanitaire est arrivée, ou arrive, à son terme. Le SROS du Nord - Pas-de-Calais a été signé le 4 octobre dernier. Ces schémas ont été élaborés à partir d'études et de réflexions associant les parties intéressées, qu'il s'agisse des représentants des établissements et de leurs organisations professionnelles, des différentes catégories de personnels médicaux et non médicaux, des responsables des collectivités locales et de ceux des organismes d'assurance maladie. À l'occasion de cette procédure, il a été réalisé un bilan des installations sanitaires autorisées, ainsi qu'une évaluation de leur activité réelle. L'objectif prioritaire reste à présent la rationalisation de la répartition des plateaux techniques hospitaliers les plus conséquents afin de rechercher une meilleure qualité des soins et de sécurité pour les malades et d'améliorer l'allocation des ressources de l'assurance maladie affectée au secteur public hospitalier. Ce mouvement doit toutefois s'accompagner d'un maintien, voire d'un développement sur des sites de proximité immédiate, à savoir dans certaines localités desservant les zones rurales ou faiblement urbanisées, des soins hospitaliers de premier secours ou de surveillance et de suite répondant aux besoins les plus courants et fréquents de la population environnante. Déjà, depuis 1992, des instructions ont été diffusées aux services déconcentrés de l'État, ainsi qu'aux hôpitaux publics, les invitant à adapter, en tant que de besoin, leurs capacités, notamment en hospitalisation à temps complet, en faisant coïncider lits autorisés et lits installés et en réduisant l'écart entre lits installés et lits occupés. Cette démarche tend à permettre, outre une évidente amélioration de la gestion et de la

securite, la mise en oeuvre sans retard, sur des bases saines, des « projets d'etablissement » et des schemas regionaux d'organisation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18084

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4551

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6491